

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2007 à 20 h 30

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille sept et le **mercredi vingt huit mars à 20heures**, le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **22 mars 2007**

Date d'affichage : **22 mars 2007**

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Geneviève CHALLAND - Yves FAVIER – Françoise BILLOUD – Michèle DANANCIER – Elie BERARD – Gilles DONGUY – Isabelle OVIQUE - Georges LAURENT – Ernest MARQUIS – Jean-Claude GONOD – et Christophe HUMBERT.

Absents excusés : Joël CORNATON et Alexandre PROST

Pouvoir : Joël CORNATON donne pouvoir à Christophe HUMBERT

Secrétaire : Yves FAVIER

Le compte rendu de la réunion du 07 mars 2007 est approuvé à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2007

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des conseillers présents les budgets primitifs 2007 :

COMMUNAL : M14

Dépenses et recettes de fonctionnement : 508 804.00 Euros

Dépenses et recettes d'investissement : 360 755.00 Euros.

Les opérations sont les suivantes :

- * Local des Jacquets : Electricité, plomberie, émulsion du parking, escalier, cuve fioul,
- * Matériel : mobilier pour école, matériel pompiers, armoires anti-feu, perforateur, panneaux de signalisation, arrosage automatique, tracteur,
- * Cimetière : déplacement, alignement tombes, informatisation, mur cimetière
- * Stade : création d'un abri au local sportif,
- * Réserves foncières,
- * Eclairage public,
- * Restauration du tableau Pieta (Eglise),
- * Travaux bâtiments communaux : bibliothèque, ancienne école : enduits de façades ; la cure : enduits de façades et changement des menuiseries ; école et local des pompiers : changement des menuiseries

ASSAINISSEMENT : M49

Dépenses et recettes de fonctionnement : 116 301.00 Euros

Dépenses et recettes d'investissement : 353 779.00 Euros.

LES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2007 des quatre taxes directes locales.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE et VOTE à l'unanimité de ne pas modifier les quatre taxes directes locales suivantes pour l'année 2007 :

- taxe d'habitation : 10.07 %,
- taxe foncière bâti : 10.64 %,
- taxe foncière non bâti : 33.38 %,
- taxe professionnelle : 8.64 %.

Contrat d'entretien pour les installations techniques du bâtiment GARAVAND.

Monsieur le Maire :

- rappelle à l'assemblée que la sous commission départementale de sécurité et d'accessibilité, lors de sa visite le 22 février 2007, a demandé une copie du rapport du contrôle triennal du système de sécurité incendie,
- donne lecture de la proposition de contrat par le Bureau VERITAS de VIRIAT (01440) pour le contrôle des installations techniques du bâtiment GARAVAND.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les termes du contrat pour le contrôle de vérification des installations techniques du bâtiment GARAVAND proposé par le Bureau VERITAS de VIRIAT 01440 pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2007.

AUTORISE le Maire à signer le contrat et les documents s'y afférents.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Maire :

- expose le projet de construction d'une tribune-vestiaires par la commune de Marboz dont le montant estimatif hors taxes s'élève à 628 768 € (travaux+honoraires),
- précise que vu le caractère intercommunal de cette opération, la subvention départementale au titre des équipements sportifs sera majorée de 50 % dans le cadre d'un groupement de fait.

Entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité de céder à la commune de Marboz un montant de 7 000 € en droits de tirages de subvention pour la construction d'une tribune-vestiaires à Marboz. Le montant des droits résiduels en dépenses de travaux subventionnables disponibles sera alors de 112 502 € pour la commune de BENY.

SYNDICAT DES EAUX

Geneviève CHALLAND-GUILLON donne le compte rendu de la réunion du syndicat. Il a été voté le compte administratif, compte de gestion et budget primitif, les travaux pour cette année. (rénovation à SALAVRE)

Il est à noter qu'il n'y aura pas d'augmentation de taxe pour cette année. Le cabinet MERLIN est à la recherche de source d'approvisionnement en eau.

AGENCE DE L'EAU

Le Maire donne lecture du courrier de l'agence du 12 mars dernier. La loi prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2008, la perception dans toutes les communes des redevances suivantes :

- **redevance sur la pollution domestique** : perçue auprès des usagers domestiques et assimilés des réseaux d'eau, qui se substituera à l'actuelle redevance de pollution qui n'est perçue que dans les communes au dessus d'un certain seuil de population.

- **redevance pour modernisation des réseaux** de collecte recouverte auprès des usagers des réseaux d'assainissement.

Ces redevances seront facturées directement par la SOGEDO, et le taux s'appliquera sur les volumes d'eau consommés. Le taux applicable ne sera connu qu'en fin d'année.

BUREAU DES ELECTIONS

Le conseil municipal définit les tours de gardes suivants pour l'élection présidentielle du 22 avril et du 6 mai.

Pour le 1^{er} tour : 22 avril :

<i>HORAIRES</i>	<i>BUREAU VOTE</i>	<i>Nom + Prénom</i>
8 h à 10 h 30	Président du Bureau Membres	Jean-François NALLET Jean-Claude GONOD Isabelle OVIGUE
10 h 30 à 13 h	Président du Bureau Membres	Yves FAVIER Joël CORNATON Christophe HUMBERT
13 h à 15 h 30	Président du Bureau Membres	Françoise BILLOUD Gilles DONGUY Elie BERARD
15 h 30 à 18 h 00	Président du Bureau Membres	Georges RODET Georges LAURENT Michèle DANANCIER

Pour le 2ème tour : 06 mai :

<i>HORAIRES</i>	<i>BUREAU VOTE</i>	<i>Nom + Prénom</i>
8 h à 10 h 30	Président du Bureau Membres	Yves FAVIER Ernest MARQUIS Elie BERARD
10 h 30 à 13 h	Président du Bureau Membres	Geneviève CHALLAND Joël CORNATON Christophe HUMBERT
13 h à 15 h 30	Président du Bureau Membres	Françoise BILLOUD Alexandre PROST Michèle DANANCIER
15 h 30 à 18 h 00	Président du Bureau Membres	Jean-François NALLET Georges LAURENT Gilles DONGUY

SENTIERS DE RANDONNEES

Geneviève CHALLAND-GUILLON donne le compte rendu de la réunion de la commission et de la communauté de communes du canton de COLIGNY : les travaux de balisage n'ont été faits que dans un sens, l'autre sens est prévu prochainement.

Au mois de mai, une personne suivra tous les circuits et définira la signalétique ; en juin un appel d'offres sera lancé pour celle-ci et en octobre il y aura la pose des panneaux. Courant janvier ou février 2008, un dépliant sera réalisé et les circuits seront publiés sur internet.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : Année 2007

Le Maire :

- donne lecture du courrier du Conseil Général qui indique que la responsabilité du Fonds Solidarité lui est confiée depuis le 1^{er} janvier 2005 et qu'il sollicite une contribution volontaire à hauteur de 0.30 euros par habitant,
- précise également que la CAF de l'Ain continue d'assurer la gestion comptable et financière du F.S.L.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de renouveler la participation au fond solidarité logement pour l'année 2007,

ACCEPTE de verser la contribution fixée à 0.30 euros par habitant soit 188.10 euros pour la Commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A CORPS DONNS : Le Maire indique que l'association organise le 21 avril prochain au stade de 13 à 19 h sa manifestation annuelle. A partir de 13 h 30 tournoi de beach-rugby et 16 h 30 le forum débat sur le thème du don.

FLEURISSEMENT : Françoise BILLOUD informe que l'assemblée générale aura lieu le 12 avril prochain.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE : Ernest MARQUIS donne le compte rendu de la réunion. Il a été abordé le problème de la desserte en haut débit.

TRAVAUX PLACE DU VILLAGE : Yves FAVIER informe qu'un réaménagement du massif latéral nord sera fait.

TRAVAUX PROPRETE ECOLE : Françoise BILLOUD indique que des dalles seront posées le long du mur de la garderie et du préau.